

Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 17 juin 2021 Omev

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Alexandre BREMONT, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Evelyne DRAN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, André MELLIER, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Marc DEFORGE par Jean-Marie ROSSIGNON (pouvoir), Françoise DROUIN par René SCHULLER (pouvoir), Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant), William MATHIEU par Claudy MATHIEU (suppléante), Freddy MELLET par Julien MAS (suppléant), Hélène MOINEAU par Milène ADNET (pouvoir).

Absents : BRAZE, Murielle STEPHAN (excusé).

Soit 42 votants.

Suppléants présents : Bénédicte FAILLON, Alain GOBILLARD, Laura LOTT, Bernard MAHOUT, Julien MAS, Claudy MATHIEU, Dominique MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Dominique MILLION, Gilles NOIZET, Franck PIERRARD, Emmanuel PLANÇON, Daniel PONSIGNON, Audrey SCHULLER, Evelyne VALENTIN.

Suppléants absents : Damien GALLOIS, Romain HERBILLON, Philippe HINCELIN, Delphine KARL (excusée), Hubert PASCAL (excusé), Audrey RAFFORT, THIEFFRY Maxime.

Secrétaire de séance : Mme Céline ROBERT.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du 20 mai 2021 : au chapitre IV – 11, il faut lire 6 mois renouvelables. Adoption à l'unanimité

I. INSTITUTIONNEL

1. Intervention de Mme Yolande ARTS, directrice de l'Association des Maires de la Marne, sur le thème :
« L'essentiel de l'intercommunalité »

La présentation de Mme Yolande sera mise à disposition des élus.

II. URBANISME

2. Délibération (abroge et remplace) de re-prescription du PLUI

Les modalités de concertation et de gouvernance qui avaient été définies via la délibération du 12 juillet 2017 n° 529/2017 prescrivant le PLUI doivent être adaptées, afin de prendre en compte les remarques des communes membres.

Afin de donner une portée utile à la concertation, il convient d'adapter les objectifs poursuivis par la délibération du 12 juillet 2017.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Modalité de concertation : après certaines remarques, les réunions de travail seront programmées entre élus le soir afin de permettre aux actifs de pouvoir participer plus aisément.

Les autorités ont été invités à venir au réunion le soir : pour le moment 0 % de réponse positive.

3. Présentation de la charte de la gouvernance

But de la charte : rendre cohérents les enjeux communaux et intercommunaux au travers d'une vision transversale du territoire, et d'organiser les grandes lignes du processus décisionnel tout au long de l'élaboration du PLUI.

Lecture de la charte.

Pas de question des élus concernant la charte → Les maires sont invités à signer la charte

4. Présentation de la charte de la concertation

L'objet la Charte : fournir aux différents partenaires concernés par le PLUI en cours d'élaboration, les éléments d'un "référentiel commun", définissant l'esprit de la concertation avec les habitants et fixant les conditions nécessaires à son bon déroulement.

Lecture de la charte.

Pas de question des élus concernant la charte.

Cette Charte est destinée à tous les habitants de la communauté de communes. Elle sera distribuée dans tous les foyers la communauté de commune après le retour des vacances.

L'impression sera réalisée par la communauté de communes.

Il a été proposé 3 points de communication pour le PLUI :

- Intermarché de Courtisols,
- Intermarché de Pogy,
- Marché du dimanche matin à Ecury-sur-Coole.

Il est rappelé aux élus de s'inscrire le plus rapidement possible aux différents groupes de travail concernant le PLUI.

III. FINANCES

5. Annulation de titres sur exercice antérieur REOMI

Délibération annulation de titre.

Le SYMSEM a transmis de nouvelles demandes d'annulations de titres sur l'année 2020 pour un montant total de 10 664.56 €

COMMUNE	1er SEMESTRE 2020		2ème SEMESTRE 2020	
	N° titre	Montant	N° titre	Montant
VITRY-LA-VILLE			17964	330,00 €
SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	13685	3 396,00 €	17214	4 865,16 €
BREUVERY-SUR-COOLE			13947	105,00 €
BREUVERY-SUR-COOLE	11677	105,00 €		
COURTISOLS	12888	75,00 €	15199	79,80 €
COURTISOLS	12874	105,00 €	15184	159,40 €
FRANCHEVILLE	13552	135,00 €	15893	135,00 €
FRANCHEVILLE	13550	105,00 €	15891	105,00 €
FRANCHEVILLE	9685	210,00 €	15960	149,40 €
COURTISOLS	12680	75,00 €	14979	79,80 €
COURTISOLS	13684	225,00 €	15229	225,00 €

Vote du conseil communautaire : unanimité.

6. Décisions modificatives des budgets primitifs 2021

Modification sans effet sur le budget

Budget principal : les opérations d'ordres ne sont pas équilibrées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
023-023	-6 064,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Budget annexe EAU REGIE : les opérations d'ordres ne sont pas équilibrées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
042-6811	5,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Budget annexe EAU AFFERMAGE : Dépassement de crédits budgétaires au chapitre 011.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Article	Montant
002-002	-18 065,98 €
042-7872	10 000,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Budget annexe Assainissement Collectif Courtisols : le résultat de fonctionnement est erroné et les opérations d'ordres ne sont pas équilibrées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
RECETTES	
Article	Montant
002-002	-18 065,98 €
042-7872	10 000,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement

Vote du conseil communautaire : unanimité.

Budget annexe Assainissement Collectif Mairy-sur-Marne : les opérations d'ordre ne sont pas équilibrées et il y a un dépassement de crédit au chapitre 67.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
042-6817	-5 700,00 €
68-6817	5 700,00 €
67-673	165,00 €

Réduction du suréquilibre de fonctionnement.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

7. Participation à la subvention 2021 de l'Agence de Développement Economique de la Marne

La communauté de communes de la Moivre à la Coole étant adhérente à l'Agence Départementale de Développement Économique depuis 2019, il convient de participer à la subvention sur le principe d'une répartition entre EPCI au prorata des habitants soit 5 873.00 €.

Information non connue lors de l'élaboration des budgets.

Participation annuelle en fonction du territoire de la population.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

IV. RESSOURCES HUMAINES

8. Création d'un poste saisonnier à temps complet

Il a été noté plusieurs manquements réglementaires au niveau RH : pas de document unique, pas d'entretien annuel, pas d'entretien professionnel, pas de formation obligatoire, fiches de poste non à jour ...

Proposition pour la mise à jour des fiches de poste : 1 job d'été pour 1 personne 1 mois (juillet).

Vote du conseil communautaire : unanimité.

V. SCOLAIRE

9. Modification de la date d'application des nouveaux tarifs

De nouveaux tarifs ont été voté lors du conseil communautaire du 15 avril dernier avec une date d'application au 1^{er} septembre 2021.

Après réflexion, il est proposé d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} août 2021.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

VI. QUESTION DIVERSES

- Puit de Somme-Vesle qui alimente Courtisols :

Une étude complémentaire a été demandée par l'AESN.

Utilisation d'un cabinet conseil pour guider la communauté de communes sur ce sujet.

Un seul cabinet a été consulté mais l'AESN a validée le tarif : Cabinet Sarah Hernandez consulting.

Ajout délibération pour le paiement pour les Services Environnementaux suite à la demande de l'AESN.

Budget 29 500 € financé à 80 % par l'AESN.

Autorisation du président à signer.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

- Conseil d'école : changement de prestataire pour le transport scolaire → ce n'est plus la STDM mais ça sera fluo grand est.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.